

Hapsatou aurait dû s'appeler ... Corinne. Points de vue et postures énonciatives dans le discours sur la francisation des prénoms

Houda LANDOLSI

Département de langues modernes, Université d'Uppsala (Suède) et
Laboratoire ICAR, CNRS, Université Lumière Lyon 2 et ENS Lyon (France)

This article focuses on the debate on the gallicisation of first names, which was triggered following the controversy raised in *Les Terriens du dimanche*, a tv show on channel C8 (broadcast on 16/09/2018) that comments on current events. The debate concerning first names and the possible reinstatement of the law imposing their gallicisation reveals three ideological currents that do not share the same views, neither of French society nor of national identity. The discursive and enunciative analysis proposed in this study should allow to reveal the underlying link between argumentation and enunciative postures. Taking as a reference point the argument in favour of the gallicisation of first names, we can observe the emergence of the coexistence of three enunciative postures within discourse: 1. discordant discordance or total disagreement and the construction of an opposite point of view; 2. concordant discordance or non-explicit and partial agreement and acceptance in the form of under-enunciation; and 3. discordant concordance or disagreement in the agreement and acceptance in the form of an over-enunciation.

1. Introduction¹

Dans *Les Terriens du dimanche* sur la chaîne privée C8 (émission du 16 septembre 2018)², Thierry Ardisson reçoit Éric Zemmour (désormais ÉZ) qui fait la promotion de son nouveau livre *Destin français*. Interrogé sur sa réaction déplorant le choix de l'ancienne ministre de la Justice Rachida Dati de prénommer sa fille Zohra, ÉZ affirme regretter, encore et toujours, l'abolition de la loi imposant aux parents de donner à leur enfant un prénom du calendrier des saints. Hapsatou Sy (HS), une chroniqueuse de l'émission, rappelle à l'invité qu'elle s'appelle précisément... Hapsatou, ce à quoi ÉZ répond "votre mère a eu tort". La chroniqueuse demande alors si sa mère aurait dû la prénommer Marine ou "des prénoms qui ne lui inspirent absolument rien" et l'invité confirme ce souhait: "c'est exactement ce que je veux" et il ajoute que Corinne lui "irait très bien".

L'affaire Zemmour/Sy apparaît sur la scène publique sous la forme de deux séquences: une séquence diffusée par la chaîne C8 avec montage

¹ Jamais je ne saurais assez remercier Alain Rabatel pour ses conseils judicieux, pour ses suggestions et commentaires toujours pertinents, pour l'extrême bienveillance qu'il m'a témoignée et pour les innombrables relectures des différentes versions de mes articles. Je le remercie de m'avoir transmis, non seulement son savoir, mais également son savoir-faire, de m'avoir aidée à me forger un chemin et d'avoir toujours cru en moi.

² "L'affaire Hapsatou Sy - Eric Zemmour - Les Terriens du Dimanche - 16/09/2018", Les terriens, 01/10/2018, 11min36s. <https://www.youtube.com/watch?v=xFZehiCfmNk&t=178s>.

(partiellement coupée par la direction) et une autre mise en ligne par HS sans montage. Dans la séquence sans montage, HS, qui se montre indignée, rétorque à ÉZ: "ce que vous venez de dire n'est pas une insulte à mon égard/ c'est une insulte/ à la France" et ÉZ répond: "c'est votre prénom qui est une insulte à la France"³.

Cette affaire a été relatée et commentée dans des émissions de différentes natures, notamment dans des émissions-débats (*talk-shows*)⁴ et dans des émissions politiques⁵.

Dans les émissions-débats⁶, les propos d'ÉZ ont été considérés comme diffamatoires et ont suscité plusieurs réactions⁷. Dans les émissions politiques, l'affaire est souvent présentée comme une introduction à un débat plus 'sérieux': le débat sur l'assimilation/intégration par le prénom. L'intérêt de ce débat réside dans le fait qu'il semble porter moins sur les goûts des Français en matière de prénoms, que sur les enjeux symboliques, à la fois sociaux et culturels, que représente l'attribution des prénoms aux nouveau-nés.

Le débat politique sur les prénoms et sur leur éventuelle francisation révèle l'existence de trois courants idéologiques qui ne partagent pas la même représentation, ni de la société française, ni de l'identité nationale. Cette divergence se reflète dans l'argumentation en faveur/contre l'obligation de restaurer la loi imposant la francisation des prénoms attribuables. Les leaders et partisans du Rassemblement National (RN), aussi bien que des penseurs classés d'extrême droite, prônent une assimilation des immigrés entre autres par le prénom; une politique contestée par ceux qui soutiennent la liberté du choix, au nom des principes de la République, mais aussi en considération du multiculturalisme qui caractérise désormais la société française. Entre les uns et les autres, certains opteraient pour une double identité qui assure à l'enfant

³ "Hapsatou Sy insultée par Éric Zemmour", HapsatouSy, 18/09/2018, 5min08s. <https://www.youtube.com/watch?v=wIBB231JK3o> (dernière consultation le 30/01/2021). Le lien n'est plus disponible, mais l'échange a été relaté dans la presse écrite et audio-visuelle, voir entre autres: "Éric Zemmour et les prénoms", Odah_Dako, 23/09/2018, 2min10s. https://www.youtube.com/watch?v=z2MSuyv-W_8. "Hapsatou Sy explique pourquoi elle a diffusé les images de son altercation avec Zemmour sur C8", LeHuffPost, 18/09/2018, 2min46s <https://www.youtube.com/watch?v=7oB578b6D1o>. "Hapsatou Sy diffuse les propos d'Éric Zemmour coupés par C8", 18/09/2018, Vanity Fair, <https://www.vanityfair.fr/actualites/articles/hapsatou-sy-diffuse-les-scenes-de-son-altercation-avec-eric-zemmour-coupees-par-c8-/68826>

⁴ Pour la catégorisation et les caractéristiques des émissions-débats, voir, entre autres, Brugnara et al. (2012).

⁵ Pour la catégorisation des émissions politiques, voir, par exemple, Lhérault (2006).

⁶ Voir, à titre d'exemple, l'émission *Touche pas à mon Poste*, animée par Cyril Hanouna. "Hapsatou Sy: 'Je demande des excuses à Éric Zemmour'", *Touche pas à mon poste !*, 27/09/2018, 23min00s. www.youtube.com/watch?v=uyG9S2xuyE

⁷ Pour une lecture énonciative de l'échange Zemmour/Sy, voir Landolsi (2021).

son intégration dans la société d'accueil, tout en lui permettant de garder ses particularités culturelles et familiales.

Le positionnement des invités et des journalistes par rapport à la polémique sur la francisation des prénoms passe, comme inévitablement, par un commentaire, plus ou moins long, sur les propos d'ÉZ: on reformule ses dires, on les commente, on les réfute ou on les adopte intégralement ou partiellement.

Tous les discours recensés dans le corpus qui traitent de la thématique du prénom ont un autre point commun: une présence très marquée de la première personne (*moi je pense que..., je suis sidéré, je ne comprends pas que...*). La coprésence du *je* et de l'*Autre* (qui prend différentes formes) nous amène à nous intéresser aux liens entre le point de vue (désormais PDV) adopté par le locuteur/énonciateur premier et ceux qu'il impute aux énonciateurs seconds qui peuplent son discours. Il y a un enchâssement de PDV et le positionnement du *je* par rapport à ces PDV n'est pas toujours clair ou clairement exprimé. Nous savons que dans un énoncé monologal et monologique (ou présenté/se présentant comme tel), la prise en charge (PEC) du contenu propositionnel (CP) est facilement attribuable à l'énonciateur premier, source de l'énoncé. Mais lorsque cet énonciateur premier se réfère explicitement à un discours antérieur, nous devons nécessairement prendre en considération les jeux interdiscursifs et interlocutifs (dans le cas de débats en face-à-face) qui caractérisent ces énoncés. Le discours primaire (celui du commentateur/reformulateur), aussi bien que les discours rapportés, déterminent le PDV général de l'énonciateur premier⁸.

L'objectif de la présente étude est de revenir sur les positions énonciatives adoptées par les locuteurs dans le discours sur la francisation des prénoms donnés aux nouveau-nés. Qu'il soit pour ou contre, le locuteur/énonciateur qui revient sur la polémique a un PDV. Comment le PDV de ce locuteur/énonciateur peut-il être dégagé de la structure générale du discours et de sa structuration? Comment se positionne-t-il par rapport au PDV qu'il rapporte? Quelle posture énonciative adopte-t-il, soit en exprimant explicitement son accord/désaccord, soit en essayant ou en feignant de rapporter le PDV antérieur en toute objectivité?

L'analyse sera divisée en trois parties qui reflètent les principales positions énonciatives présentes dans le discours analysé qui cohabitent dans le débat sur la francisation des prénoms. La première partie s'intéressera à la discordance discordante ou le total désaccord et la non prise en charge du PDV qui prône une nécessaire assimilation par le prénom. La deuxième partie sera consacrée à l'une des formes que pourrait prendre la discordance concordante

⁸ D'un point de vue chronologique, l'énoncé reformulé est second par rapport à un énoncé source antérieur; mais dans la réalité énonciative, l'énoncé reformulé se pose comme premier, et l'énoncé source est second, au plan instanciel.

ou l'accord factuel et la prise en charge sous la forme d'une sous-énonciation. Quant à troisième partie, elle exposera une forme de la concordance discordante ou le désaccord dans l'accord et la prise en charge sous la forme d'une sur-énonciation.

2. Prénom et enjeux symboliques: brève présentation de l'état des lieux

Commençons par mettre le débat sur la francisation des prénoms attribuables dans son contexte socio-historique. Notre analyse étant fondamentalement discursive et énonciative, nous nous basons dans la rédaction de cette brève présentation principalement sur les études récentes menées par Fourquet (2019), Coulmont & Simon (2019, en ligne), aussi bien que Mignot (2021, en ligne)⁹ et qui sont toutes basées sur les données fournies par l'Ined et l'Insee dans le cadre de l'enquête *Trajectoires et Origines* (TeO)¹⁰.

Le prénom en dit long sur l'histoire de la famille dont l'enfant est issu: il est le résultat de données complexes où se mêlent les goûts personnels des parents avec leurs références culturelles et leurs croyances religieuses, mais aussi les normes sociales. Dans des contextes de migration, la situation se complique encore. En choisissant un prénom, les parents sont supposés choisir un 'camp' dans lequel ils se positionnent: soit ils s'identifient à leur culture d'origine, soit à celle de la société d'accueil. Le choix du prénom pourrait en effet être considéré comme la première étape dans la construction de la future identité de l'enfant.

Dans un pays comme la France, qui est historiquement une terre d'immigration et qui prône actuellement un pluralisme à la fois culturel et social, la diversité des origines des prénoms peut être constatée dans la vie quotidienne et dans tous les secteurs d'activité (médical, médiatique, académique ...) et elle témoigne bien de l'ouverture de la France aux cultures du monde et de la souplesse des règles législatives.

En effet, les textes législatifs et administratifs précisent bien que tous les prénoms (à l'exception de ceux qui portent préjudice soit au droit des tiers soit à celui de l'enfant) sont légalement admis, quelle que soit leur origine religieuse, étrangère, ou autre¹¹.

⁹ Nous tenons à remercier Jean-François Mignot pour l'échange constructif et les discussions enrichissantes qui nous ont permis d'aborder le phénomène complexe de la prénomination sous différents angles et perspectives.

¹⁰ L'enquête Trajectoires et Origines, réalisée en France métropolitaine en 2008-2009 par l'Ined et l'Insee, a interrogé 22 000 personnes ayant ou non un lien avec la migration sur leurs trajectoires sociales. Trois générations peuvent être étudiées: celle des immigrés (nés étrangers à l'étranger) (G1), celle de leurs enfants (G2) et celle de leurs petits-enfants (G3).

¹¹ Voir, entre autres, le site officiel de l'administration française, "Choix du prénom de l'enfant" <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F882>, dernière consultation le 22/01/2022.

On se rappelle cependant qu'en France, autrefois, la loi obligeait les parents à sélectionner un prénom du calendrier des saints. Cette loi n'était toutefois pas appliquée rigoureusement. La législation a été une première fois assouplie le 12 avril 1966 en autorisant les parents à choisir des prénoms régionaux ou issus de la mythologie. Les "règles administratives en vigueur jusqu'au début des années 1990 favorisaient, lors de la déclaration des nouveau-nés à l'état civil, la sélection de prénoms 'en usage dans les différents calendriers'" (Coulmont & Simon 2019, en ligne). Cette restriction n'est levée qu'avec la loi du 8 janvier 1993 qui donne aux parents la possibilité de choisir des noms de baptême originaux (tout en prenant en considération l'intérêt de l'enfant).

Actuellement, la francisation des prénoms n'apparaît pas comme un sujet qui suscite l'intérêt des politiciens, ni durant les campagnes électorales, ni à d'autres moments. Selon les données de notre corpus d'étude (présenté ci-dessous), Marine Le Pen serait la seule candidate à la présidentielle à s'être prononcée sur la question (pendant la période étudiée) et elle est en faveur de l'instauration de la loi imposant la francisation des prénoms¹².

Dans l'espace médiatique, c'est surtout le polémiste Éric Zemmour qui se présente comme le fervent défenseur de la politique de francisation des prénoms. Selon la conception d'ÉZ, pour être Français, il faut l'être de souche ou de cœur¹³. Être Français de cœur, c'est aimer la France; et, comme preuve d'amour pour la France, on doit, entre autres, donner à ses enfants un prénom français.

Qu'est-ce qu'un prénom français: sur quelle(s) base(s) un prénom peut-il être considéré comme français? D'un point de vue sociologique, est français tout prénom "dont les consonances sont caractéristiques des schèmes linguistiques français" (Coulmont & Simon 2019, en ligne). Mignot (2021: 25) définit un prénom français comme étant

un prénom usuellement attribué par les locuteurs de langue française, à une période donnée; depuis les environs du 12^e siècle, ces prénoms sont le plus souvent issus du prénom d'un personnage du Nouveau Testament ou du prénom d'un saint ou martyr chrétien, leur origine étymologique pouvant elle-même être très variée, notamment hébraïque, grecque, latine, germanique ou celtique.

Selon les leaders et les partisans du RN, le prénom doit être issu du calendrier des saints. Il apparaît toutefois que la société majoritaire a de plus en plus tendance à privilégier des prénoms non français. Les enquêtes menées par Coulmont & Simon (2019, en ligne) semblent confirmer ce constat. Selon les deux sociologues, "[e]n 2005, 50 % des enfants de la population majoritaire ont reçu un prénom qui n'est pas typiquement 'français'". Mais cette ouverture est

¹² "Marine Le Pen pour l'assimilation par le prénom français", france aiseetfiere, 30/06/2011, 1min19s. <https://www.youtube.com/watch?v=o934nsi22rk>.

¹³ "C'est quoi un Français de souche ? Ça Se Dispute", CNEWS, 18/04/2014, 5min54s. <https://www.youtube.com/watch?v=m61follW-Zg&t=219s>

sélective: la population autochtone (ou se présentant comme telle), si elle ne choisit pas un prénom exotique (peu commun ou même inventé par les parents), s'oriente vers le stock des prénoms européens ou occidentaux, en l'occurrence américains, mais pas vers ceux issus de l'immigration ou de sociétés non occidentales. Le choix dans le stock étranger prend différentes voies reflétant le niveau social et culturel des parents (prénoms populaires, aristocratiques ou non marqués). Mais dans la sélection du prénom, la communauté majoritaire suit souvent, voire toujours, la stratégie d'évitement de prénoms associés à des groupes racisés/infériorisés (Coulmont & Simon 2019; Coulmont 2014).

Ces constats ont été confirmés par Fourquet (2019: 119) qui rappelle que le prénom est désormais le signe d'une "diversification des références et des influences" au sein même de la société majoritaire. Le sociologue donne comme illustration de ce phénomène l'engouement, surtout dans les milieux populaires et à partir des années 1990, pour les prénoms anglo-saxons (Fourquet 2019: 122) et il propose même une carte de la France qu'il appelle "carte des Kevin et des Dylan". Mais ce qui pourrait être frappant – et dans une certaine mesure ironique si l'on prend en considération l'importance que donne le RN à la francisation des prénoms –, c'est que cette carte "se superpose assez bien" avec celle du vote Front National (Fourquet 2019: 123). Ce paradoxe s'estompe si l'on émet l'hypothèse que, probablement, ce ne sont pas les Kevin et les Dylan qui sont visés par le discours du RN sur la francisation des prénoms.

Les textes de notre corpus révèlent en effet que les jugements péjoratifs et les exemples de prénoms que l'on juge comme peu compatibles avec la conception de l'identité française appartiennent à un seul groupe, en l'occurrence à la minorité arabo-musulmane. Qu'on soit pour ou contre la politique d'assimilation, les prénoms qu'on cite comme exemples sont systématiquement des prénoms arabes et plus particulièrement issus de la tradition islamique: Malek, Yasmina, Zohra et surtout Mohamed¹⁴. Y a-t-il un acharnement contre cette minorité? Et cet acharnement est-il réel ou fantasmé?

L'étude menée par Mignot (2021, en ligne) aboutit, entre autres, au résultat que sur l'échantillon étudié, "les petits-enfants d'immigrés du Maghreb sont ceux qui portent le plus souvent un prénom spécifique (49 %), loin devant les petits-enfants d'immigrés d'Europe du Sud (8 %), d'autre Europe (19 %), d'autre Afrique (9 %) ou d'Asie (5 %)" (Mignot 2021: 47). Ce qui revient à dire que

les descendants d'immigrés du Maghreb se distinguent des autres descendants d'immigrés en ce que, au fil des "générations", ils sont ceux qui, de loin, abandonnent le moins souvent leurs prénoms spécifiques et adoptent le moins souvent des prénoms "français". (Mignot 2021: 47)

¹⁴

Le seul contre-exemple est celui de *Giulia*, le prénom que le couple Sarkozy a choisi pour sa fille. Ce prénom est précisément cité pour se défendre contre l'attaque qu'on vise une (et une seule) minorité.

Cette spécificité semble même inhérente à la communauté d'origine musulmane dans d'autres contextes géographiques (voir, à titre d'exemple, l'étude de Gerhards & Hans (2009) sur l'attribution des prénoms chez des immigrés turcs et de l'Europe de l'Est installés en Allemagne¹⁵). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette différence. D'abord la nature même des prénoms spécifiques des autres minorités, et surtout des minorités européenne et asiatique. Un nombre assez considérable de prénoms européens sont proches des prénoms français, ce qui facilite le passage d'un stock de prénoms à l'autre. Quant aux prénoms asiatiques (ou certains d'entre eux), ils peuvent être facilement confondus avec les noms et le recours à un prénom français ou familial devient plus pratique.

Un autre facteur est aussi à prendre en considération: le facteur religieux. En effet, "les musulmans disposent d'un stock de prénoms différent de celui des chrétiens" (Mignot 2021: 56). Comme l'explique Mignot,

dès lors, plus un enfant d'immigrés du Maghreb accorde de l'importance à la religion dans sa vie, plus il attribue à ses enfants des prénoms "arabo-musulmans", notamment des prénoms coraniques ou les prénoms des proches et successeurs du prophète de l'islam. Par contraste, un enfant d'immigrés d'Europe du Sud qui accorde plus d'importance à la religion dans sa vie peut attribuer aussi bien des prénoms "français" (voire "internationaux ou anglophones") que "latins": les premiers ne sont pas moins chrétiens que les seconds. (2021: 58)

À ces facteurs s'ajoutent les unions matrimoniales qui n'ont jamais cessé entre les enfants d'immigrés et des ressortissants du Maghreb, de la Turquie et d'Afrique subsaharienne, ce qui ne semble pas être le cas des enfants d'immigrés d'Asie et de l'Europe du Sud et de l'Est (Coulmont & Simon 2019, en ligne; Mignot 2021: 58).

Quant au prénom *Hapsatou*, objet de la polémique, il s'avère qu'il n'est pas du tout populaire en France. Le fichier des prénoms, fourni par l'Insee et établi à partir des bulletins de naissance des personnes nées en France hors Mayotte entre 1900 et 2020¹⁶, révèle que seulement 30 filles ont été prénommées ainsi. *Hapsatou* n'apparaît qu'en 1986¹⁷ et c'est en 2020 qu'il atteint un record (8 nouveau-nés en 2020, 4 en 2019, 4 aussi en 2018, 6 en 2017 contre 0 entre

¹⁵ Les auteurs précisent, en conclusion, que "a comparison of Germany's three largest immigrant groups shows that immigrants from Turkey have the lowest rate of acculturation, former Yugoslavs are in the middle, and immigrants from Romanic countries acculturate most quickly" (2009: 1125).

¹⁶ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3532172>

¹⁷ "Ces bulletins sont eux-mêmes établis à partir des déclarations des parents. L'Insee ne peut garantir que le fichier des prénoms soit exempt d'omissions ou d'erreurs". Cette précision que nous pouvons lire sur le site de l'Insee (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3532172>) nous semble pertinente dans la mesure où Hapsatou Sy est née en 1981 en Sèvres, donc le prénom est déjà attribué au moins à une enfant née en France avant 1986 (pour la biographie d'Hapsatou Sy, voir l'article de Libération qui lui est consacré: https://www.liberation.fr/ecrans/2015/04/24/hapsatou-sy-l-enfant-peul-de-la-tele_1264591).

2010 et 2016). Ce regain d'intérêt pourrait coïncider avec le lancement de la carrière d'Hapsatou Sy à la télévision et peut-être aussi avec la médiatisation de l'affaire Zemmour/Sy.

Ce prénom, orthographié *Hapsatou* en français, est en fait *Habsatu* en *fulfulde/pulaar* (langue peule), la deuxième consonne est une occlusive dite injective ou implosive¹⁸. Le nom est souvent abrégé en *Habsa*. Le suffixe –atu (atou), présent dans de nombreux prénoms de filles en peul, est la déclinaison du féminin en position de sujet en arabe classique. Ce suffixe tombe souvent à l'oral (non seulement en arabe dialectal mais aussi en arabe classique, surtout lorsque le sujet est un nom propre).

Il est possible que le prénom *Habsatu* (Hapsatou), aussi bien que le prénom parent *Habsa* (Hapsa, 28 occurrences dans le fichier de l'Insee, selon les mêmes statistiques), soit dérivé du prénom arabe حفصة (*ḥafsa*)¹⁹. *ḥafsa* est un prénom préislamique qui signifie 'petite lionne' mais il est connu surtout parce qu'il était porté par l'une des épouses du prophète.

Selon la catégorisation proposée par Mignot, le prénom *Hapsatou* pourrait être considéré comme faisant partie "des prénoms ouest-africains issus des prénoms des proches ou successeurs du prophète Mohamed, comme 'Aminata' et 'Fatoumata'" (Mignot 2021: 319). Comme le remarque Mignot, "dans le monde depuis les années 1970, les prénoms attribués par les musulmans non-arabes (indonésiens et malais, pakistanais, iraniens, africains, etc.) semblent être de plus en plus souvent des prénoms d'origine arabe, par souci de signaler leur piété islamique" (2021: 284).

Il semble en effet que *Hapsatou* est l'un des prénoms qui sont attribués spécifiquement par des Africains musulmans (il n'est pas porté par des chrétiennes) et des Africains d'Afrique subsaharienne (le prénom n'existe pas chez d'autres communautés musulmanes). *Hapsatou* pourrait donc être catégorisé comme un prénom africain ou afro-musulman (propre à la communauté musulmane en Afrique).

Lié à la tradition musulmane, mais rare et ne mettant pas en cause directement ni le prophète ni l'islam, le prénom *Hapsatou* acquiert un caractère emblématique dans la controverse: il permet d'attaquer tout un stock de prénoms, en l'occurrence musulmans, sans le faire ouvertement.

¹⁸ Nous remercions Henry Tourneux pour les informations qu'il nous a communiquées concernant l'orthographe et l'origine géographique du prénom.

¹⁹ Nous n'avons trouvé aucune information fiable sur l'étymologie et la signification du prénom *Hapsatou*. L'étymologie proposée et le possible rapport avec l'anthroponymie arabe sont des hypothèses que nous avons émises et qui n'engagent que nous-même.

3. Cadres théoriques et problématique

Notre analyse s'inscrit dans la ligne des études effectuées dans le cadre de la linguistique de l'énonciation d'inspiration ducrotienne. Ce courant puise son origine dans la Théorie de l'Argumentation Dans la Langue, et ses fondements ont connu leurs premières descriptions dans le Chapitre VIII de l'ouvrage de Ducrot *Le Dire et le dit* (1984: 171-233).

Dans la même tradition, A. Rabatel développe une théorie de l'énonciation et des points de vue. Une distinction de base est faite dans ce cadre entre le *locuteur*, défini comme l'instance première qui produit les énoncés et l'*énonciateur*, comme la source des points de vue qui s'expriment à travers la prédication de contenus propositionnels dans un énoncé (voir Rabatel 2012a). Rabatel distingue aussi l'énonciateur premier (E1), celui "qui réfère aux objets de discours tout en se positionnant par rapport à eux, en indiquant de quel point de vue, dans quel cadre il les envisage" (Rabatel 2012b: 23), des énonciateurs seconds, présents dans le discours de E1. Alors que l'énonciateur premier joue le rôle d'instance de prise en charge du discours; les énonciateurs seconds assument quant à eux la fonction d'instances internes de validation.

L'énonciateur correspond donc "à une position (énonciative) qu'adopte le locuteur, dans son discours, pour envisager les faits, les notions, sous tel ou tel point de vue" (Rabatel 2017: 44). La notion de *point de vue* (PDV) est définie comme

tout énoncé qui prédique des informations sur n'importe quel objet du discours, en donnant non seulement des renseignements sur l'objet (relatifs à sa dénotation), mais aussi sur la façon dont l'énonciateur envisage l'objet, exprimant ainsi un PDV. Le sujet du PDV peut être un individu, un collectif, un anonyme, et il peut exprimer des PDV singuliers ou collectifs, originaux ou stéréotypés. (2017: 43)

La distinction entre deux niveaux de prise en charge (PEC) explique et justifie les positionnements de l'énonciateur premier par rapport aux énonciateurs seconds (soi-même ou autres que soi). Les positionnements peuvent être soit par *redoublement* (s'ils sont autodialogiques), soit par *dédoublement* (s'ils sont hétérodialogiques). La notion de dédoublement est affinée par celle de postures énonciatives de co-, sur- et sous-énonciation ainsi définies:

La **co-énonciation** est définie comme la coproduction d'un PDV commun et partagé par deux locuteurs/énonciateurs. [...]

La **sur-énonciation** est la coproduction d'un PDV surplombant de L1/E1 qui reformule le PDV en paraissant dire la même chose tout en modifiant à son profit le domaine de pertinence du contenu ou son orientation argumentative.

Enfin, la **sous-énonciation** est la coproduction d'un PDV 'dominé', L1/E1, le sous-énonciateur, reprenant avec réserve, distance ou précaution un PDV qui vient d'une source à laquelle il confère un statut prééminent. (Rabatel 2012b: 35)

Notons finalement que la discordance concordante (l'accord factuel) et la concordance discordante (c'est-à-dire le désaccord dans l'accord)²⁰ imposent la distinction entre micro-, méso- et macro-PDV. La frontière est certes floue, mais nous pouvons, pour des raisons méthodologiques, distinguer entre le micro-PDV, portant sur une lexie simple ou complexe, le méso-PDV, qui, lui, porte sur une prédication, et le macro-PDV, qui porte sur tout un texte, c'est-à-dire tout un discours ayant le même topic et dont l'argumentation aboutit à une thèse unique.

Les positionnements que nous allons étudier auront comme point de repère les propos et donc le macro-PDV d'ÉZ et non pas celui d'HS, car les commentaires et les arguments sont présentés comme une réponse à ÉZ.

Pour mieux comprendre ces jeux intra- et interdiscursifs, il nous semble pertinent d'introduire, à ce niveau, la notion de *reformulation*. Parmi les études contemporaines pionnières qui se sont intéressées à la reformulation, celles de Gülich & Kotschi (1983, 1987) occupent une place de choix: elles seront souvent citées, analysées et commentées par les travaux ultérieurs portant sur la reformulation, sur ses catégories et ses marqueurs.

Inspirés principalement de l'approche ethnométhodologique, Gülich & Kotschi ont surtout mis l'accent sur la dimension interactionnelle de la reformulation. Selon les deux linguistes allemands, la reformulation est un acte de composition textuelle qui comporte trois sous-catégories: le rephrasage, la paraphrase, et la correction. Ces trois actes ont en commun le fait que leur réalisation présuppose la relation xRy ; x étant l'"énoncé-source" et y l'"énoncé reformulateur".

Le rephrasage peut être défini comme "une répétition de la structure syntaxique et lexicale d'un énoncé"; alors que la correction est "la substitution d'un énoncé considéré comme 'fautive' par un autre énoncé" (1987: 30).

La paraphrase, quant à elle, est définie comme l'acte de "produire un énoncé de la forme xRy , où x et y sont deux segments de la structure propositionnelle du texte et où R est une relation sémantique" (1987: 30). Cette relation sémantique qui lie le segment source au segment reformulé est précisément une relation d'équivalence qui se présente sous la forme, soit d'une expansion, soit d'une réduction, soit d'une variation.

Il nous faut également citer, dans ce bref exposé, le nom de C. Fuchs qui a consacré de nombreuses études à la paraphrase durant les années 80 et 90. Nous nous référons pour le résumé – dense – de sa pensée, principalement à trois études que nous considérons comme faisant la synthèse de ses travaux sur le concept de la paraphrase (1982, 1983, 1994).

²⁰ Pour le lien entre posture et type de concordance/discordance, voir Rabatel 2017a, et particulièrement le chapitre 3 (p. 87-122).

Fuchs propose une définition de la paraphrase inspirée de la théorie des airs de famille de Wittgenstein. En effet, Fuchs (1994: 131) envisage les paraphrases comme un ensemble de phrases "ne partageant qu'un 'air de famille', c'est-à-dire comme étant reliées par des relations sémantiques locales, de type associatif, construites par le jeu de l'interprétation".

L'invariant est donc sémantique; une thèse que Fuchs a soutenue depuis 1982, date de la parution de son ouvrage *La paraphrase*. Elle considère en effet qu'il y a, dans toute paraphrase, non-identité mais équivalence fondée précisément sur ce qu'elle appelle un "noyau sémantique commun", conçu et défini sur un plan linguistique (1982: 67-72).

Dans une publication très récente (Fuchs 2020), l'auteure revient sur les notions de *paraphrase* et *reformulation*, en traçant l'évolution de la première vers la seconde. Alors que la *paraphrase*, parue dans les années 50, naît sous l'impulsion de la grammaire formelle et s'ancre donc dans la tradition logique, la *reformulation*, dont l'apparence est plus tardive, adopte une perspective plutôt pragmatique, sans pour autant pouvoir 'chasser' la paraphrase de son territoire. L'article de Fuchs semble être une réflexion de synthèse qui se focalise fondamentalement sur le chassé-croisé terminologique et théorique entre les deux notions.

L'École de Genève s'est également intéressée à la reformulation. Dans ce cadre, Rossari (1994), à la suite de Roulet (1987: 115), définit ce phénomène langagier comme une opération de rétro-interprétation du mouvement discursif antécédent. En tant que telle, la reformulation peut être divisée en deux sous-catégories: elle est en effet soit paraphrastique, soit non paraphrastique. Alors que la première sous-catégorie lie deux énoncés par une relation d'équivalence sémantique, la seconde se caractérise par l'établissement d'une relation posant un changement de perspective énonciative, et exigeant une certaine distanciation vis-à-vis de la première formulation.

Selon Rossari, la reformulation non paraphrastique se distingue de sa parente paraphrastique grâce à un autre critère fondamental: celui de la nature du connecteur, obligatoire dans les deux cas, qui relie les deux énoncés. Il s'ensuit que chaque type d'opération est déterminé par les propriétés sémantico-pragmatiques du connecteur qui l'introduit. L'opération est paraphrastique si elle est introduite par des connecteurs tels que *c'est-à-dire*, *autrement dit*, *en d'autres termes*, dont le rôle est de poser une relation d'équivalence sémantique entre les deux énoncés qu'ils relient. Dans la seconde sous-catégorie d'opérations, appelées non paraphrastiques, figurent, entre autres connecteurs, *enfin*, *en fait* et *finalement*.

Bien que la catégorisation des reformulations fondée sur la nature des connecteurs soit facilement réfutable – voir par exemple les études consacrées au connecteur *c'est-à-dire* menées entre autres par Fløttum (1994, 1996), qui ont montré que ce connecteur est polyfonctionnel, et par conséquent n'introduit

pas seulement une reformulation paraphrastique –, la distinction entre reformulations paraphrastiques et non paraphrastiques nous paraît, elle, tout à fait acceptable car elle permet de mettre en lumière les caractéristiques de deux catégories qui, tout en ayant quelques propriétés communes, sont différentes l'une de l'autre. La distinction n'est pas sans défaut, mais elle a une valeur pratique telle qu'on ne saurait s'en passer pour de premières analyses.

Les études exposées plus haut ont sensiblement déterminé la conception contemporaine du phénomène langagier qu'on appelle la reformulation. L'intérêt pour la notion n'a jamais cessé: en témoigne l'abondance des ouvrages et numéros thématiques publiés récemment (*Langages* 2012; Landolsi et al. 2019; Inkova 2020).

Malgré leurs efforts pour redéfinir ce phénomène, les études récentes ont repris à leur tour l'une ou l'autre des deux voies tracées par leurs précurseurs.

Certains chercheurs considèrent que l'invariant pour toute reformulation est sémantique et proposent des définitions inspirées des travaux de Gülich & Kotschi (Kanaan 2011; Vassiliadou 2019); alors que d'autres adoptent la distinction reformulation paraphrastique/ non paraphrastique et s'inscrivent, explicitement ou implicitement, partiellement ou intégralement, dans la ligne des travaux inspirés de l'école de Genève (Roulet 1987; Rossari 1994), défendant la thèse selon laquelle le connecteur détermine la nature de la reformulation et la relation liant ses deux segments (cf. Pennec 2006: 33-40).

Nous définissons la reformulation comme le retour sur une première formulation dans l'objectif d'en modifier un des aspects. La reformulation associe un énoncé source (ÉS) et un énoncé reformulé (ÉR) et se présente, dans sa forme standardisée, comme suit:

énoncé source (ÉS) – (marqueur de reformulation) – énoncé reformulé (ÉR)

La présence d'un marqueur n'est pas indispensable dans toute reformulation. De même, une catégorisation des reformulations basée sur les marqueurs et leurs sémantismes nous semble incapable de prouver sa pertinence.

Posant que l'invariant dans la reformulation est sémantico-pragmatique, nous n'incluons donc pas dans la famille des reformulations la *répétition*, dont l'invariant est un signifiant (cf. les travaux de C. Martinot, par ex. 2018); un choix que nous adoptons comme Rabatel (2017b: 72), Pennec (2006: 22) et Norén (1999: 30-31).

Précisons finalement que nous considérons que la *réinterprétation* (au sens que donne Garcia Negroni au terme (1995: 19, cité par Norén 1999: 59), c'est-à-dire "l'attribution d'une deuxième valeur sémantique (s'1) à un énoncé E1 qui s'est déjà vu attribuer un sens (s1) au moment de son énonciation") est le seuil de distorsion (expression de Fuchs 1983: 29), la limite qui, si on la dépasse, fait obstacle à la relation de reformulation.

4. Corpus

Cette étude fait partie d'un projet qui s'intéresse aux représentations qu'ont à la fois les partis politiques et les individus sur l'intégration d'une minorité particulière, à savoir la minorité arabo-musulmane en France. Le projet est basé sur un corpus composé de textes français oraux²¹ mis en ligne sur YouTube entre le 17 décembre 2010 (début du printemps arabe) et le 25 janvier 2020 (trois mois après la date du bilan de mi-mandat d'Emmanuel Macron). Le corpus est composé de 950 textes et d'un nombre total de 455 745 mots²².

Nous disposons de 24 séquences vidéo qui portent explicitement et directement sur l'affaire Zemmour/Sy (d'un nombre total de mots de 10 264). Les paragraphes suivants seront consacrés aux émissions politiques qui se sont intéressées à la polémique, et particulièrement à deux d'entre elles: "Punchline" (émission du 17 septembre 2018)²³ et "Points de vue" (émission du 19 septembre 2018)²⁴. "Punchline" est une émission d'analyse et d'interview politique diffusée sur CNews²⁵ et animée par Laurence Ferrari du lundi au jeudi de 19h à 20h²⁶. "Points de vue" est une émission-débat, proposée par la chaîne du Figaro²⁷, durant laquelle "des éditorialistes, chroniqueurs, intellectuels de talent donnent leur point de vue sur les sujets chauds de l'actualité"²⁸. Les deux émissions sont d'abord diffusées en direct et ensuite mises en ligne sur la plateforme YouTube.

Dans les deux émissions, on introduit le débat sur la restauration de la loi imposant la francisation des prénoms par un retour sur l'affaire Zemmour/Sy. Ainsi, dans l'émission "Punchline", Laurence Ferrari, revenant sur l'échange polémique entre ÉZ et HS, demande à ses invités leur avis, non pas sur la polémique, mais sur la question de l'assimilation par le prénom. Voici comment la journaliste a formulé le sujet du débat:

²¹ Les normes et conventions de transcription que nous avons adoptées ont été établies par le groupe ICOR (CNRS – Lyon 2 – ENS de Lyon). Pour de plus amples informations sur ces normes, voir http://icar.cnrs.fr/projets/corinte/documents/2013_Conv_ICOR_250313.pdf.

²² Dans le cadre restreint de cet article, il nous est matériellement impossible de décrire les critères de choix et de délimitation du Corpus.

²³ "Punchline (2e partie) du 17/09/2018", CNews, 17/09/2018, 39min39s. https://www.youtube.com/watch?v=RZA_lhQTKY8&t=1884s

²⁴ "Zemmour/Hapsatou. Faut-il une politique des prénoms", Figaro Live, 20/09/2018, 10min02s. <https://www.youtube.com/watch?v=1lmgFZF-PFA&t=7s>

²⁵ Sur la question des lignes éditoriales et des orientations politiques de CNews, voir, entre autres études, Abdoul-Bagui (2021).

²⁶ Faute d'audience, les horaires de diffusion ont été déplacés à plusieurs reprises.

²⁷ Pour l'histoire du journal Le Figaro, voir Blandin (dir.) (2010) et pour son traitement de la question de l'islam, voir Ait Abdeslam (2019).

²⁸ <https://video.lefigaro.fr/figaro/video/points-de-vue-du-19-septembre-benalla-europeennes-assimilation-grand-palais/5837032472001/>

1. LAURENCE FERRARI j'aimerais vous faire réagir sur: le clash du week-end sur le plateau de thierry ardisson\ entre éric zemmour// euh invité pour parler de son dernier livre et hapsatou sy/ (.) euh qui l'interroge sur certaines phrases et idées qui la choquent/ [...]
on ne va pas revenir sur cet échange-là/ la question que je vous pose moi/(.) c'est est-ce que le choix des PRÉnoms des enfants issus de l'immigration IMPacte leur assimilation/ (.) ou leur intégration alors même qu'ils sont français// "Punchline"

Dans l'émission "Points de vue", on lance le débat "Assimilation: Faut-il une politique des prénoms?" et on met en arrière-plan les photos d'ÉZ et HS. L'une des invités, Caroline Valentin, souligne d'ailleurs cette dichotomie:

2. CAROLINE VALENTIN je ne sais pas si on fait référence euh au débat sur/ est-ce qu'il faut: appeler ses enfants euh euh jean-marc ou- plutôt que mohamed pour être assimilé//(.) ou est-ce qu'on fait référence à ce- ce clash/ ce buzz [qui a eu lieu]
ALEXIS LACROIX [à: les deux]
CAROLINE VALENTIN [oui mais c'est pas la même chose]
ALEXIS LACROIX [c'est- c'est- c'est la question de fond qui- qui est composite qui est intéressante/ "Points de vue"

Les locuteurs-énonciateurs se positionnent d'une part par rapport à l'énoncé source de la polémique, *c'est votre prénom qui est une insulte à la France*, et d'autre part par rapport à la francisation des prénoms et à la question de la (double) identité.

5. Non à l'assimilation par le prénom: désaccord et construction d'un nouveau PDV opposé

La première intervention dans l'émission "Punchline", celle de Karim Zeribi (ancien député européen), manifeste explicitement le désaccord du locuteur/énonciateur premier avec le PDV de l'énonciateur second (ÉZ) par le recours à un commentaire méta-discursif, comportant un jugement peu flatteur sur la représentation que se fait ÉZ de la France et de l'appartenance à la France. Cette représentation est considérée à la fois comme dangereuse et insensée. La discordance, qui est totalement discordante, est manifeste, non seulement sur le plan sémantique – recours abondant à des adjectifs à connotation plutôt négative (*catastrophique, scandaleux, étriquée*) – mais aussi sur le plan syntaxique (choix de la forme interrogative):

3. KARIM ZERIBI c'est- c'est- c'est CATASTrophique ce que j'ai entendu/
 (.) mais c'est scandaleux/ (.) mais c'est quoi la
 conception étriquée de la france de ce zemmour//(.) mais
 il est tombé sur la tête// [...]
 est-ce que c'est par le prénom// qu'on va définir son
 appartenance à la communauté nationale// son
 attachement à la république et à la laïcité//
 "Punchline"

Nous pouvons constater que le commentaire méta-discursif est suivi par une formulation, sous la forme d'une question, permettant la construction du PDV de L1/E1; un PDV qui est diamétralement opposé à celui que le locuteur commente. Le choix de la forme syntaxique permet au locuteur à la fois de présenter le *dictum* de son énoncé comme évident (*ce n'est pas par le prénom qu'on va définir son appartenance à la communauté nationale*) et d'exposer la charge émotionnelle de son discours.

Ce PDV est conforté par le recours à un argument, sous la forme d'un exemple. L'exemple est présenté comme personnel et authentique: c'est l'expérience du sujet parlant lui-même:

4. KARIM ZERIBI moi je m'appelle karim zeribi\ KARim/ (.) ça dit aussi
 l'histoire de de de- de mes parents/ (.) de- de/ mes
 aïeux/ (.) mais je suis fier d'être français/ (.) j'aime
 mon pays/ (.) "Punchline"

Nous pouvons remarquer que le locuteur a recours aux mêmes arguments avancés par ÉZ (histoire de la France) et par HS (amour pour la France) en réorientant l'argument du premier et en confirmant celui de la seconde. Lisons une transcription d'un extrait de l'échange entre ÉZ et HS:

5. HS vous allez- vous allez entendre ce que j'ai à vous dire\
 ÉZ oui moi aussi XXX
 HS jamais/ (.) je n'ai entendu quelque chose d'aussi
 blessant\ (.) parce que pour moi qui aime m- ma france/
 (.) et qui aime ce pays que ça vous plaise ou que ça
 vous déplaise/ (.) je trouve que ce que vous venez de
 dire/ (.) n'est pas une insulte à mon égard/ (.) c'est
 un insulte/ (.) à la france\
 ((applaudissements))
 ÉZ [mademoiselle]
 ((applaudissements))
 ÉZ [mademoiselle]/ (.) c'est votre prénom qui est une
 insulte à la france/
 HS [mon prénom est une insulte à la france//]
 ÉZ [parce que la france] la france n'est pas/ (.) une terre
 vierge/

HS [mon prénom est une insulte à la france//]
 ÉZ [je vous ai laissé parler/] la france n'est une terre vierge/
 HS [mais je XXX]
 ÉZ la france n'est pas une terre vierge/ c'est une contrée avec une histoire/ (.)
 HS oui//
 ÉZ avec une histoire/ avec un passé/
 HS d'accord/
 ÉZ et les prénoms incarnent/ (.) l'histoire de la france/
 HS d'accord/
 ÉZ donc/ (.) votre prénom n'est PAS de l'histoire de la france/ (.) que ça vous plaise ou non\
 HS mais je suis dans l'histoire de la france/
 ÉZ non pas du tout/ (.) vous êtes dans le présent de la france/ mais pas dans l'histoire de la france\²⁹

Ainsi, le locuteur de l'énoncé 4, Zeribi, affirme que le prénom raconte effectivement une histoire, mais pas nécessairement l'histoire d'une nation: il raconte plutôt l'histoire d'une famille, d'une lignée. Et comme HS, Zeribi confirme, en ayant recours à la reformulation paraphrastique, qu'il aime la France, qu'il aime son pays. Ainsi, l'ÉS *pour moi qui aime ma france/ (.) et qui aime ce pays*, formulé par HS, devient *j'aime mon pays/*.

Il apparaît donc que le locuteur se positionne très clairement et d'une façon catégorique par rapport au contenu du discours d'ÉZ qu'il commente: il le rejette. Les micro-PDV autour des lexies (choix sémantiques) et les méso-PDV autour des prédications (reformulation d'un énoncé antérieur sous la forme d'une reprise interrogative) assurent simultanément deux fonctions argumentatives: déterminer le positionnement de L1/E1 par rapport au macro-PDV qu'il rapporte et contribuer à la création d'un PDV opposé.

Le désaccord de L1/E1 avec le CP de l'énoncé source (celui d'ÉZ) se manifeste, dans l'ensemble de son discours, surtout par une forte présence du *je* qui s'affiche comme instance de PEC. C'est ce *je* qui assume le CP de la totalité du discours, mais c'est aussi ce *je* qui est le valideur des propos. Ce *je* exprime fortement son désaccord avec le PDV imputé. Comme l'explique Rabatel (2012b: 34), il y a "un refus de la (con)fusion des instances de validation de E1 et e2". Se considérant comme directement concerné par la question, le locuteur se montre très investi émotionnellement en exprimant des émotions fortes (indignation, sidération...). Le PDV réfuté est présenté comme irrationnel et

²⁹ "Hapsatou Sy insultée par Eric Zemmour", HapsatouSy, 18/09/2018, 5min08s. <https://www.youtube.com/watch?v=wIBB231JK3o>.

presque absurde, et ce positionnement repose sur des choix éthiques en première personne fortement assumés.

6. Oui à l'*assimilation* par le prénom: sous-énonciation et émergence d'un PDV (partiellement) commun

Dans les deux séquences vidéo analysées, les invités, quelles que soient leurs convictions, se positionnent très clairement par rapport aux propos que l'on considère comme violents ou diffamatoires. C'est d'ailleurs par l'expression de ce désaccord que l'on commence généralement son discours (dans ces émissions, mais aussi dans d'autres émissions traitant de l'échange Zemmour/Sy); un désaccord généralement suivi par un *mais*. Ce qui suit le *mais* est censé représenter le PDV de L1/E1 sur la question de la francisation des prénoms. C'est ainsi, par exemple, que Renaud Girard (journaliste et écrivain) commence son intervention:

6. RENAUD GIRARD je- je ne trouve pas que euh/ (.) ce prénom co-
hafsato
- VOIX hapsatou
- RENAUD GIRARD ah afsatou soit une insulte/ (.) à la france ou à
la république/ (.) personnellement je ne le trouve
pas/ (.) **mais** euh je vais y revenir sur les propos
que vous avez passés d'eric zemmour/ (.) lui/ il
regrettait/ (.) c'est un FAIT/ (.) quelque chose
qui avait lieu/ (.) avant quatre-vingt-un/ (.)
c'est-à-dire qu'avant quatre-vingt-un quand vous
alliez inscrire votre- votre enfant/ (.) on vous
fait choisir les prénoms [...] dans le calendrier/
"Points de vue"

Dans l'extrait 6, le locuteur se positionne très nettement par rapport au CP de l'ÉS d'ÉZ *c'est votre prénom qui est une insulte à la France*, par l'emploi, à deux reprises, de l'énoncé *je ne (le) trouve pas*. L'auto-reformulation paraphrastique de l'ÉS *je ne trouve pas que ce prénom soit une insulte à la France* par l'ÉR *personnellement je ne le trouve pas*/ permet de confirmer cette prise de position: une discordance discordante. Ce qui suit le *mais* se présente comme une reformulation paraphrastique des propos d'ÉZ concernant la francisation des prénoms et cette reformulation se présente comme une explication:

7. ÉZ on doit donner des- des prénoms/ (.) dans ce qu'on
appelle le calendrier\ (.) c'est-à-dire/ (.) les
saints chrétiens\³⁰

³⁰

"L'affaire Hapsatou Sy - Eric Zemmour - Les Terriens du Dimanche - 16/09/2018", Les terriens, 01/10/2018, 11min36s. <https://www.youtube.com/watch?v=xFZehICfmNk&t=178s>

L'extrait 6 reprend l'ÉS (7) en le paraphrasant: *avant quatre-vingt-un quand vous alliez inscrire votre- votre enfant/ (.) on vous fait choisir les prénoms [...] dans le calendrier/* et cette reformulation paraphrastique est précédée par un commentaire sur la véracité du CP de l'ÉS (et de l'ÉR): *c'est un FAIT/ (.) quelque chose qui avait lieu/*. Ce commentaire inscrit l'ÉS dans son contexte historique et se présente comme le garant de son authenticité. Et c'est notamment grâce à ce commentaire métadiscursif que l'on peut déceler la position énonciative de L1/E1 par rapport à la question de la francisation des prénoms: un accord implicite. Le locuteur prend la position d'un sous-énonciateur dans la mesure où il se présente comme un simple reformulateur d'un ÉS antérieur, sans afficher explicitement une quelconque position par rapport à cet énoncé (absence de modalisateurs, par exemple).

Différentes stratégies argumentatives et énonciatives ont été suivies par les locuteurs dans l'objectif de ne pas prendre en charge, explicitement et entièrement, le PDV d'ÉZ.

Considérons l'exemple suivant:

8. MARIE-LAURE HAREL ce qui est extrêmement grave c'est qu'il est en train d'expliquer/ en train de vouloir CONTRAINdre/ (.) les gens qui vivent en france/ (.) à donner tel ou tel prénom à leurs enfants
[...] donc en fait le- l- ce que:- ce qu'explique éric zemmour/ (.) c'est qu'il voudrait contraindre/ (.) des gens qui viennent d'ailleurs en france/ (.) à couper/ et rompre avec toutes leurs origines\
JEAN-CLAUDE DASSIER il dit simplement/ il dit simplement que c'est un marqueur/ (.) identitaire/ (.) et on ne peut pas lui dire que c'est pas vrai/ (.) karim a raison/ c'est un français/ (.) plus des- plus français que moi/ **mais** néanmoins NOUS avons/(.) avec/ nous avons et vous le savez bien/ on le voit tous les jours dans certains quartiers/ (.) la troisième/ la quatrième génération\
JORDAN BARDELLA =bien sûr nous avons un vrai problème=
JEAN-CLAUDE DASSIER et nous voulons savoir/ [nous voulons]
KARIM ZERIBI [mais le problème/ c'est pas le prénom//]
JEAN-CLAUDE DASSIER bien sûr/ mais c'est un marqueur identitaire que tu le veuilles ou non// "Punchline"

Dans l'extrait 8, Marie-Laure Harel, conseillère LREM de Paris, commente les propos d'ÉZ (extrait 7), en en proposant une sorte d'explicitation: *il est [...] en train de vouloir CONTRAINdre/ (.) les gens qui vivent en France/ (.) à donner tel ou tel prénom à leurs enfants*. Mais cette explicitation aboutit à une modification, plutôt significative, de l'ÉS: on ne peut donc pas parler d'une

reformulation paraphrastique puisque l'équivalence sémantique (des contenus propositionnels) des deux segments ÉS et ÉR est faible. ÉR est une reconsidération de ÉS et cette reconsidération aboutit à un changement d'orientation argumentative prenant la forme d'un développement ou d'une *explication* (ce dont témoignent les expressions *il est en train d'expliquer* et *ce qu'explique éric zemmour*). En présentant son énoncé comme une explication de ÉS, L1/E1 (Harel) pose la co-orientation argumentative des deux segments: ÉR fait partie de la même classe d'arguments que ÉS. Les deux arguments aboutissent à la même conclusion. L1/E1 exprime son désaccord avec le CP qu'elle expose; un désaccord que révèle le sémantisme de certains lexèmes: l'adverbe *extrêmement*, qui précède l'adjectif *grave* et le verbe *contraindre* (à deux reprises et avec une intonation montante). L'auto-reformulation paraphrastique renforce ce positionnement d'Harel par rapport au CP de l'énoncé d'ÉZ et par rapport au PDV qu'elle lui impute. Ainsi, l'ÉS *contraindre les gens qui vivent en France à donner tel ou tel prénom à leurs enfants* devient- il *contraindre/ (.) des gens qui viennent d'ailleurs en France/ (.) à couper/ et rompre avec toutes leurs origines* (ÉR).

Mais ce qui est présenté comme une explication par Harel est, pour l'invité qui prend la parole tout de suite après, Jean-Claude Dassier, une interprétation, voire une surinterprétation. L'énoncé *il dit simplement que* met en doute la correspondance du contenu du discours rapporté par Harel avec le discours source d'ÉZ. L1/E1 (Dassier) est l'énonciateur de l'adverbe *simplement* et, par le recours à cet adverbe, il remet en question la fidélité du propos rapporté et attribué par son interlocutrice à ÉZ. Mais en revenant sur les propos d'ÉZ, l'invité n'en donne pas non plus une reformulation paraphrastique, puisque *c'est un marqueur identitaire* est une condensation (ou ce qui est présenté par L1/E1 comme tel) de l'énoncé source rapporté (les propos d'ÉZ dans 7). Tout comme Harel, Dassier attribue à e2 (à savoir ÉZ) un PDV, mais contrairement à elle, il ne manifeste pas son désaccord avec ce PDV. Il ne manifeste pas son accord explicite non plus. Il présente son énoncé *il dit simplement que c'est un marqueur/ (.) identitaire* comme un simple retour sur une formulation antérieure dans l'objectif de la clarifier. Mais le commentaire qui suit directement ce qui est présenté comme une reformulation de l'énoncé d'ÉZ, à savoir *et on ne peut pas lui dire que c'est pas vrai*, fait basculer la position de L1/E1 d'une neutralité momentanée (qui correspond à une prise en compte sans positionnement) à un accord factuel. Cet énoncé, *et on ne peut pas lui dire que c'est pas vrai*, caractérisé par la présence du *on*, étaye le CP par une source externe, contrairement à *je le confirme*, par exemple. La négation à deux reprises, qui, formellement, équivaut à une affirmation, met l'accent sur l'inévitabilité de la vérité du CP, sur son aspect universel: on est dans l'obligation d'avouer que c'est vrai. Le présent de l'indicatif consolide l'effet de vérité générale: ce constat reste valable en tout temps et dans tout contexte. L1/E1 impute à deux énonciateurs seconds (ÉZ et *on*) un PDV, sans se positionner par rapport à ce

PDV. Mais cette apparente neutralité disparaît avec l'auto-reformulation de l'énoncé qui apparaît vers la fin de l'extrait *mais c'est un marqueur identitaire*, puisque le CP de l'énoncé est un discours primaire qui est attribué au locuteur premier qui prend en charge ce contenu. L'énoncé *que tu le veuilles ou non* confirme cette PEC par L1/E1. La PEC n'étant pas explicite mais implicite, on parle de consonance (voir, sur ce point, Rabatel 2009).

Dans l'ensemble, nous pouvons identifier la posture générale qu'adopte L1/E1 (Dossier) par rapport au PDV imputé à e2 (ÉZ), comme une forme de sous-énonciation: l'accord avec ÉZ est manifeste, même s'il n'est pas explicite.

7. Oui à la double identité et à l'intégration par le prénom: sur-énonciation et regard surplombant sur le PDV antérieur

L'apparente prise en compte n'aboutit pas nécessairement à une PEC implicite, ou en tout cas à une PEC (même partielle) du PDV antérieur. Il est en effet possible qu'une certaine concordance discordante caractérise les deux PDV et aboutisse à une sur-énonciation. En d'autres termes, que le prénom soit un marqueur identitaire ne signifie pas qu'il soit exclusivement le seul marqueur identitaire. Comme ses marqueurs, l'identité n'est pas inévitablement unique: on peut avoir plusieurs identités. C'est en tout cas la thèse exposée dans cette partie de l'analyse. Considérons l'exemple suivant:

9.

SOPHIE OBADIA écoutez/ le- le débat effectivement: est assez désagréable et cette phrase est épouvantable mais je pense surtout que l'époque a changé/ [...] (.) c'est-à-dire qu'en fait je pense que euh éric zemmour qui est un juif d'algerie/ (.) voudrait que/ (.) les musulmans de la deuxième/ de la troisième/ voire bientôt de la quatrième génération/ (.) s'intègrent et s'assimilent avec un prénom français\ (.) il faut savoir que les juifs d'algerie/ (.) donc sans doute le père et voire le grand-père d'eric zemmour/ (.) avaient deux prénoms/ (.) il y avait un prénom hébraïque/ (.) et un prénom français\ et donc il y avait un prénom hébraïque qui servait dans la communauté/ (.) pour les fêtes religieuses et pour les fêtes familiales/ (.) et puis un nom/ un prénom français/ pour montrer le signe d'assimilation/ (.) donc c'est ça ce qu'il aurait dû expliquer/[...]

c'est simplement je pense qu'il aurait dû expliquer cette nuance/ (.) pour expliquer à cette femme\ qui porte un prénom: compliqué et peu: peu compréhensible\ en france/ en tout cas/ (.) on peut avoir/ (..) non pas une double appartenance/ mais une image/ (..) en famille/ je dirais domestique/(..) et une image/ (.) un prénom donc/ (.) plus/ (.) républicain/ pour/

s'intégrer dans la république/ parce que je le dis toujours/ malheureusement/ c'est la vérité/ (.) IL est vrai que certains prénoms ne permettent pas de trouver du travail facilement\ il est vrai que certains prénoms (.) excluent de la vie sociale en france/ c'est encore une réalité/ (.) c'est- c'est en train de changer/ c'est en train de changer/ mais encore aujourd'hui/ (.) il y a moins de mohamed qui trouvent du travail que des jean-pierre\ ça reste une réalité// "Points de vue"

Après avoir exprimé son désaccord avec le CP du discours rapporté *votre prénom est une insulte à la France*, l'avocate enchaîne avec un *mais*. L1/E1 (Obadia) impute à e2 (ÉZ) tout un raisonnement qui n'a pas été développé par cet énonciateur second. Le conditionnel dans le verbe *aurait dû* sert à introduire une nouvelle formulation, jugée moins polémique, de ce qu'ÉZ aurait pensé. ÉZ aurait dû expliquer que les minorités devraient donner à leurs enfants deux prénoms: l'un qui reflète les origines de la famille, l'autre qui soit français/républicain.

Le retour sur les propos d'ÉZ ne prend plus la forme d'une explication ou d'une explicitation, mais d'une nouvelle formulation dont le *dictum* est totalement différent de celui du premier énoncé dont elle est censée être la reformulation. Et c'est par rapport à cette nouvelle formulation que L1/E1 se positionne. L1/E1 pense qu'HS aurait dû avoir un prénom l'intégrant dans la communauté d'origine, mais aussi un prénom français rendant plus faciles les formes de communication avec la société d'accueil. L'extrait de *c'est simplement je pense qu'il aurait DÛ expliquer cette nuance... jusqu'à pour s'intégrer dans la république* est une auto-reformulation qui permet le changement de positionnement énonciatif: d'une quasi-PEC imputée à un énonciateur second (ÉZ) à une PEC par L1/E1 (Obadia), qui, défendant sa thèse, a recours à un argument présenté comme objectif: les données sociologiques ont montré qu'il est plus facile de s'intégrer lorsqu'on possède un prénom français.

Les expressions *c'est un fait, les enquêtes ont montré, c'est vrai que, il est vrai que, ...* ne sont pas le signe d'une neutralité de L1/E1 (non PEC). Comme le remarque Rabatel (2009: 76), "l'énonciation impersonnelle n'entraîne pas une moindre PEC que [...] l'énonciation personnelle: la différence est que le désaccord est présenté comme un fait objectif". Ce discours sous-entend que l'on doit penser, en priorité, à l'avenir de l'enfant et à la manière la plus optimale lui permettant de s'épanouir, sur le plan social aussi bien que sur le plan professionnel. Or, dans ce discours, le locuteur ne *présuppose* pas la présence de ces discriminations, il la *pose* et il la pose comme un fait dont personne n'est vraiment responsable, un fait autonome avec lequel on doit vivre et s'adapter (un peu comme un handicap). Nous pouvons en effet remarquer l'insistance sur cet aspect fatal de la question par l'emploi de la tournure impersonnelle (*il est vrai que...*), aussi bien que le recours à des auto-reformulations

paraphrastiques *c'est la vérité, IL est vrai que, il est vrai que, c'est encore une réalité, ça reste une réalité*. Cette redondance sous-entend qu'on n'est pas encore prêt à combattre ces discriminations (même si l'expression *c'est en train de changer* vise à adoucir ce dit redondant).

En proposant une nouvelle formulation à l'ÉS, le locuteur en modifie l'orientation argumentative, mais il change aussi le domaine de pertinence de son contenu: on parle dans ce cas d'une sur-énonciation. Grâce à un PDV surplombant, Obadia donne une formulation qu'elle juge plus juste et une solution qu'elle présente comme plus adéquate, en ce qu'elle répond aux deux objectifs, d'appartenance à la nation d'adoption, et de fidélité à ses origines. Le locuteur propose donc une façon différente de poser le problème et de régler le conflit.

8. Conclusion

C'est en revenant sur l'échange Zemmour/Sy que les deux émissions "Punchline" et "Points de vue" lancent le débat sur la francisation des prénoms.

Explicitement sollicités pour commenter les propos d'ÉZ, les invités des deux émissions sont dans l'obligation de se positionner par rapport à eux. En revenant sur ces dires antérieurs, L1/E1 a recours à des reformulations intradiscursives, mais aussi interdiscursives. La nature de la reformulation est intrinsèquement liée à la posture énonciative qu'adopte le locuteur. Déjà, il est manifeste que la construction du sens se fait grâce à la présence de plusieurs co-énonciateurs, qui partagent la responsabilité énonciative des énoncés produits.

Ce qui fait la diversité, c'est le positionnement de L1/E1 par rapport à la question de l'assimilation/intégration par le prénom.

Si L1/E1 est en désaccord avec la politique d'assimilation par le prénom (ex. 3-4), il exprime ses émotions très explicitement dans le discours: indignation, sidération, refus... Dans ce cas de figure, la présence du *je* de l'énonciateur est visible et la PEC du CP du discours primaire est très nette: on parle d'une discordance discordante et de la création d'un nouveau PDV. Dans ce discours, les reformulations du texte source sont rares, cédant la place aux commentaires méta-discursifs.

Contrairement à ces locuteurs/énonciateurs qui manifestent une PEC directe, ceux qui favorisent un retour à la francisation des prénoms ou qui regrettent l'abolition de la loi (extraits 6 et la dernière partie de 8) préfèrent plutôt une PEC "médiatisée" (Rabatel 2009: 81) d'un PDV qui émane d'une autre source.

L'énonciateur premier est sans cesse pris dans un double jeu en pénétrant dans le monde d'ÉZ et de ses représentations, tout en gardant une certaine distance. Mais cette distance est momentanée et assez illusoire. Le locuteur donne aux énoncés le statut de vérité mais les attribue à un énonciateur second à qui est imputé un PDV, sans qu'on sache précisément si ce PDV provient d'un discours

rapporté, d'une reformulation d'un énoncé source ou d'une formulation d'une pensée propre à cet énonciateur premier. L'énonciateur second à qui l'on impute une quasi-PEC du CP est soit ÉZ, soit un *on*, renvoyant indistinctement à la doxa, à la vérité factuelle, aux savants, etc. L1/E1 pose ensuite son PDV sur la question, jouant ainsi le rôle de sous-énonciateur: il y a une prise en compte factuelle de tel ou tel argument, et distanciation (pas forcément forte) envers le raisonnement global d'ÉZ. Les reformulations qui apparaissent dans ces discours sont majoritairement des reformulations paraphrastiques.

La troisième catégorie, illustrée dans l'exemple 8, prône une intégration (et pas une assimilation) par le prénom: avoir deux prénoms permettrait à l'enfant de mieux s'intégrer tout en gardant un lien avec ses origines. Cette vision est fondée sur une distinction bien nette entre intégration et assimilation. Un prénom français est le reflet de l'image sociale de l'enfant, de son identité nationale; alors qu'un prénom local/communautaire est le symbole de l'attache de l'enfant à ses racines et de son appartenance à une communauté religieuse/culturelle bien spécifique.

En revenant sur les dires antérieurs, il y a, dans ce cas de figure, une forme de reformulation. Mais cette reformulation est non paraphrastique: le déplacement du PDV est manifeste. L1/E1 formule un nouveau discours en feignant de reformuler un discours antérieur. Dans ce déplacement, L1/E1 se positionne par rapport au nouveau PDV, celui dont la source est un *on*. En présentant le posé de l'énoncé comme un fait, comme une vérité générale connue par tous ou confirmée par les recherches sociologiques (notamment), L1/E1 donne à ses assertions un air d'objectivité, ou de neutralité. Cette pseudo-neutralité ne signifie pas l'absence d'une PEC, mais relève plutôt d'une stratégie argumentative: moins l'énonciateur est visible comme source du PDV, moins les énoncés sont modalisés, plus ces énoncés sont présentés comme contenant des vérités attestées par des recherches et des statistiques.

Qu'ils soient pour ou contre la francisation des prénoms attribuables, les locuteurs qui prennent parti dans le débat présentent leurs énoncés comme un retour sur un discours rapporté. C'est en rapportant le discours de l'Autre que le locuteur/énonciateur premier formule son propre PDV, un PDV plus ou moins différent de celui qu'il rapporte. S'il y a un point commun entre les trois courants (et donc entre les trois formes de positionnement), c'est le posé que les propos, tels qu'ils étaient formulés par ÉZ, ne sont pas admissibles mais, pour certains, c'est le contenu qui est inacceptable, alors que pour d'autres, c'est la manière de le formuler qui est violente.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdoul-Bagui, A. (2021): Media and the Rise of Right-Wing Populism: Gauging the Role of CNews in Promoting Far-Right Ideology in France. *Open Journal of Political Science*, 11, 752-769. doi: 10.4236/ojps.2021.114048.
- Ait Abdeslam, A. (2019): The Representation of Islam and Muslims in French Print Media Discourse: Le Monde and Le Figaro as Case Studies. *Journal of Muslim Minority Affairs*, 4, 569-581. <https://doi.org/10.1080/13602004.2019.1688514>
- Blandin, C. (éd.) (2010): *Le Figaro, Histoire d'un journal*. Paris (Nouveau Monde éditions).
- Brugnara, F., Falavigna, D., Giuliani, D. & Gretter, R. (2012): Analysis of the characteristics of talk-show TV programs. *Interspeech*, 1388-1391.
- Coulmont, B. (2014): *Sociologie des prénoms*. Paris (La Découverte).
- Coulmont, B. & Simon, P. (2019): Quels prénoms les immigrants donnent-ils à leurs enfants en France?. *Population & Sociétés*, 565, 1-4. <https://doi.org/10.3917/popsoc.565.0001>
- Ducrot, O. (1984): *Le dire et le dit*. Paris (Minuit).
- Fløttum, K. (1994): À propos de *c'est-à-dire* et ses correspondants norvégiens. *Cahiers de Linguistique Française*, 15, 109-129.
- Fløttum, K. (1996): La reformulation introduite par *c'est-à-dire*. Stavanger (Hegskolesenteret i Rogaland).
- Fourquet, J. (2019): *L'archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*. Paris (Seuil).
- Fuchs, C. (1982): *La paraphrase*. Paris (Presses Universitaires de France).
- Fuchs, C. (1983): La paraphrase linguistique: équivalence, synonymie ou reformulation. *Le Français dans le Monde*, 178, 129-132.
- Fuchs, C. (1994): *Paraphrase et énonciation*. Paris (Ophrys).
- Fuchs, C. (2020): Paraphrase et reformulation: un chassé-croisé entre deux notions. In O. Inkova (éd.), *Autour de la Reformulation*. Genève (Droz), 41-55.
- Gerhards, J. & Hans, S. (2009): From Hasan to Herbert: Name-Giving Patterns of Immigrant Parents between Acculturation and Ethnic Maintenance. *American Journal of Sociology*, 114(4), 1102-1128. <https://www.journals.uchicago.edu/doi/abs/10.1086/595944>
- Gülich, E. & Kotschi, T. (1983): Les marqueurs de la reformulation paraphrastique. *Cahiers de Linguistique Française*, 5, 305-351.
- Gülich, E. & Kotschi, T. (1987): Les actes de reformulation dans la consultation: *La dame de Caluire*, In P. Bange (éd.), *L'analyse des interactions verbales. La dame de Caluire: une consultation*. Berne (Peter Lang), 15-81.
- Inkova, O. (éd.) (2020): *Autour de la Reformulation*. Droz (Genève).
- Kanaan, L. (2011): *Reformulations, contacts de langues et compétence de communication: analyse linguistique et interactionnelle dans des discussions entre jeunes Libanais francophones*. Thèse de doctorat, Orléans. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00747329/document>
- Landolsi, H. (2021): Le buzz ou l'art de pimenter les émissions-débats. Responsabilité (énonciative) du producteur-présentateur dans l'affaire Zemmour/Sy, *Recherches en communication*, 53, 137-162. DOI: <https://doi.org/10.14428/rec.v53i53.61643>
- Landolsi, H., Svensson M. & Norén C. (éds) (2019): *La reformulation: à la recherche d'une frontière*. Uppsala (Acta Universitatis Upsaliensis).
- Langages (Revue) (2012): *Présupposition et Présuppositions*. Paris (Armand Colin). <https://www.cairn.info/revue-langages-2012-2.htm>
- Lhérault, M. (2006): Les émissions politiques: réduction ou redéfinition de l'espace de communication télévisuelle?. *Le Temps des médias*, 7, 191-203.



- Martinot, C., Bošnjak Botica, T., Gerolimich, S. & Paprocka-Piotrowska, U. (2018): Reformulation et acquisition de la complexité linguistique. Perspective interlangue. Londres (ISTE Publishing).
- Mignot, J.-F. (2021): Prénoms des descendants d'immigrés en France: Essai de reproduction d'un article scientifique. <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-03316741>
- Norén, C. (1999): Reformulation et conversation – De la sémantique du topos aux fonctions interactionnelles. Uppsala (Acta Universitatis Upsaliensis).
- Pennec, B. (2006): La reformulation en anglais contemporain: indices linguistiques et constructions discursives. Thèse de doctorat, Université Rennes 2.
- Rabatel, A. (2009): Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée... *Langue française*, 162, 71-87.
- Rabatel, A. (2012a): Les relations Locuteur/Énonciateur au prisme de la notion de voix. *Art et savoir*, 2, <https://doi.org/10.4000/aes.510>
- Rabatel, A. (2012b): Positions, positionnements et postures de l'énonciateur, *TRANEL*, 56, 23-42.
- Rabatel, A. (2017a): Pour une lecture linguistique et critique des médias. Empathie, éthique, point(s) de vue. Limoges (Lambert-Lucas).
- Rabatel, A. (2017b): Frontières de la reformulation: frontières supra-catégorielles, catégorielles, infra- et trans-catégorielles. *Annales de l'université de Craiova*, 1, 65-105.
- Rossari, C. (1997) [1994]: Les opérations de reformulation: analyse du processus et des marques dans une perspective contrastive français-italien. Berne (Peter Lang).
- Roulet, E. (1987): Complétude interactive et connecteurs reformulatifs. *Cahiers de Linguistique Française*, 8, 111-140.
- Vassiliadou, H. (2019): Qui trop embrasse, mal étreint: pour une conception stricte de la notion de reformulation. In H. Landolsi, M. Svensson & C. Norén (éds) *La reformulation: à la recherche d'une frontière*. Uppsala (Acta Universitatis Upsaliensis), 93-112.